



**Procès-Verbal de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 16/12/2024 à 18 heures 15  
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 11 décembre 2024

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

**ABSENTS** : /

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2024**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2024 et demande aux membres présents d'approuver ce procès-verbal.

Vote à l'unanimité.

**1. Approbation des tarifs forfaits remontées mécaniques hiver 2025/2026 et été 2025**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal la grille des tarifs des forfaits remontées mécaniques pour l'hiver 2025/2026 et été 2025 reçus par courriel le 15 novembre 2024 et par courrier recommandé avec accusé de réception le 19 novembre 2024. Comme indiqué dans le courrier de la SAMSO, la variation à la baisse des coûts de l'énergie et l'augmentation des salaires de la profession augmentant de 2% pour la saison 2024/2025, la SAMSO souhaite revenir à une indexation plus raisonnable.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la réception par courriel des tarifs spéciaux et des tarifs des forfaits annuels et saison 2025/2026 en date du 13/12/2024 et les présente à son conseil municipal.

**Décision : 11 voix pour**

Vu les augmentations des tarifs publics les années précédentes

Vu la baisse des coûts de l'énergie

Vu le nombre de jours ski vendu à la baisse

Vu les résultats financiers de la SAMSO à la hausse,

**REFUS** des tarifs publics remontées mécaniques hiver 2025/26 et été 2025 tels que présentés

**DECISION** de ne pas augmenter les tarifs publics par rapport à la saison 2024/2025

Les tarifs spéciaux, annuels et saison 2025/26 reçus par courriel le 13/12/2024 n'ont pas pu être étudiés par le conseil municipal qui souhaite reporter ce sujet à une prochaine réunion du conseil municipal.

**2. Convention avec SAF Hélicoptères relative au PIDA à partir d'hélicoptère**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention avec SAF Hélicoptères pour la mise en place du Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches (PIDA) par hélicoptère.

Monsieur le Maire précise que :

- l'autorisation préfectorale pour la mise en œuvre du PIDA hélicoptères a été accordée le 03 décembre 2024 pour la saison d'hiver 2024/2025
- l'agrément de l'hélicoptère destinée à la mise en œuvre du PIDA a été accordé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2024 (n°DS/SIDPC/2024/172).

**Décision : 11 voix pour**

**APPROBATION** du principe d'établir une convention tripartite Commune, SAMSO et SAF pour la mise en place du Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches à partir d'hélicoptère. Les missions SAF seront facturées à la SAMSO selon accord avec celle-ci.

**AUTORISATION** donnée à Monsieur le Maire pour rédiger conjointement avec SAF hélicoptères et la SAMSO la convention relative au PIDA à partir d'hélicoptères, pour signer ladite convention et tous documents subséquents.

**3. Divers.**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la SAMSO a répondu par mail le 13/12/2024 au courrier en recommandé avec accusé et réception adressé par la Commune et relative à la transmission du rapport d'audit de la SAMSO et aux questions, demandes de documents et/ou informations complémentaires. Mise en demeure de répondre avant le 08/01/2025. La lettre de la SAMSO sera également adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en Mairie.

Les élus souhaitent poursuivre leurs démarches :

- Une réponse sera adressée à la SAMSO prochainement suite à son courriel du 13/12/2024.
- Attente de réponse sur les documents ou informations demandées à la SAMSO suite à la transmission de l'audit

Monsieur le Maire transmet à tous les élus le compte rendu du conseil d'administration de l'office de tourisme. Monsieur BOUVET Jean-Yves, Monsieur BALMAIN Christophe, Madame RAMOS CAMACHO Marie prennent tout à tour la parole pour informer l'assemblée des divers sujets évoqués en conseil d'administration.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 40.

La secrétaire de séance  
RAMOS CAMACHO Marie



Le Maire  
BAUDRAY Fabrice

